



VILLE DE CLERMONT

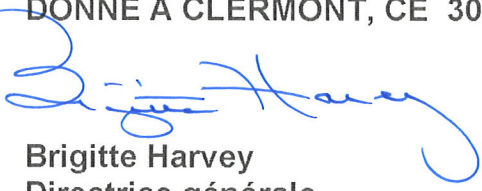
AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE CLERMONT :

Conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 qui prévoit des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans un territoire au palier rouge, avis public est par les présentes donné par madame Brigitte Harvey, directrice générale, que les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire) se tiendront à huis clos, et ce jusqu'à nouvel ordre, et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou par voie téléphonique.

Le public ne sera pas admis et est invité à soumettre ses questions par courriel à : info@ville.clermont.qc.ca. L'enregistrement vidéo de la séance sera diffusé ultérieurement sur le site internet de la Ville de Clermont.

DONNÉ À CLERMONT, CE 30^e jour du mois d'octobre 2020.



Brigitte Harvey
Directrice générale
